

Circulaire DGAS/SD2C/DHOS/SDF2 n° 2009-218 du 15 juillet 2009 relative à l'allocation de moyens exceptionnels d'assurance maladie au bénéfice des services de soins infirmiers à domicile, des établissements hébergeant des personnes âgées, des unités de soins de longue durée et des établissements pour personnes handicapées pour l'été 2009

15/07/2009

Résumé : la présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de notification des crédits exceptionnels d'assurance maladie au bénéfice des services de soins infirmiers à domicile, des établissements hébergeant des personnes âgées ou handicapées et des unités de soins de longue durée pour permettre de financer les remplacements de personnels nécessaires à l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées durant l'été 2009 en cas de canicule.